

Les avancées de la médecine vétérinaire, 1743-1793, de la peste bovine à la prévention de la morve *

par Francis TRÉPARDOUX **

En France, le XVIIIème siècle a vu l'émergence puis la création de la médecine vétérinaire, raison d'être d'un grand pays administré, conjointement à l'apparition des sociétés d'agriculture, devant soutenir, améliorer et grandir l'activité économique principale d'une nation qui sera plus attentiste en matière de développement industriel. La survenue de crises épidémiques extérieures, de même que les conflits politiques liés à la Révolution, ont provoqué la mise en place de systèmes réglementaires à caractère répressif, mais aussi ont permis d'inaugurer l'application de mesures sanitaires et thérapeutiques dans des dimensions inconnues jusqu'alors. C'est l'objet premier de notre étude.

La peste bovine à Metz en 1743 : une affaire européenne, un cataclysme sanitaire

Apparue dans la première décennie du siècle en Hongrie puis en Italie du nord, cette maladie virale prenait son origine dans les régions steppiques orientales proches du Caucase, répandant sa contagion inouïe en Ukraine et en Biélorussie pour atteindre ensuite les Pays-Bas et la Grande-Bretagne par les grandes plaines de l'Europe du nord. Cependant, elle se propagea au sud par le couloir danubien et atteignit la Dalmatie, puis la Vénétie.

Aux dires de plusieurs auteurs, la peste bovine décima plus de cent millions de bêtes à cornes. La seconde avancée de la maladie survint en 1740 et atteignit la France par ses frontières du nord et de l'est, au contact des plaines du nord. Les mouvements des armées engagées dans la guerre de Succession d'Autriche dans laquelle la France s'alliait à la Prusse, ont pu favoriser la propagation et l'extension de la maladie durant l'année 1742 lorsque les Français parvenaient jusqu'à Prague pour ensuite faire retour à l'ouest. L'ampleur de ces opérations justifiait la présence de Louis XV à Metz.

Dans cette seconde avancée de l'épizootie, une ordonnance promulguée par l'intendant de cette ville en 1743 fournit un état de la situation, et mérite une lecture soignée. À cette date, le cheptel français était inférieur en proportion à celui des Provinces-Unies et Pays-Bas autrichiens (Pays-Bas et Belgique d'aujourd'hui), qui furent déjà fortement affectés par cette maladie dès 1720.

* Séance d'avril 2013.

** 9, rue des Gâte-Ceps, 92210 Saint-Cloud.



Fig. 1 : Ordonnance de l'intendant de Metz, du 18 novembre 1743, sur la maladie des bœufs et vaches.
(doc. A.D. Moselle)

malades, et enjoindre à leurs propriétaires l'obligation de les traiter par les remèdes idoines, indiqués à la suite du texte. La présomption de la maladie imposera aux propriétaires de bestiaux de séparer et d'isoler la bête, de la médicamenter, et d'interdire au soignant durant cette période de se tenir auprès des animaux sains. Les chiens errants seront saisis et tués, à défaut d'être tenus à l'attache par leur propriétaire. La protection alimentaire est garantie par l'interdiction de l'abattage des bêtes suspectes pour usage de boucherie, à concurrence de cent livres d'amende (= 1800 €) et de peine de prison et plus s'il y échoit. La sévérité des sanctions révèle le haut risque sanitaire ainsi évalué par l'autorité provinciale. Les cadavres des bêtes mortes seront enfouis dans des fosses profondes (1,60 m), avec leurs attaches et licols, avec interdiction de toute tentative de récupérer les peaux et cuir, ni de jeter aucune matière contaminée dans les rivières. La désinfection des locaux de stabulation est obligatoire, obtenue par des lavages, ainsi que des fumigations d'herbes fortes, et de même pour les ustensiles qui seront récurés.

Le document établi et diffusé par l'intendant de Metz, marquis de Creil-Bournezeau (1), procédait des actes administratifs de haut rang, rédigé sur huit pages et revêtu de l'emblème royal couronné (Fig. 1), s'imposant pour la justice, la police et les finances au département de Metz, frontières de Champagne, du Luxembourg et de la Sarre. Son texte se composait de trois parties, avec un préambule administratif valant ordre de l'autorité du gouvernement, précisant son objet comme étant le risque mortel pour les bovins d'une maladie déjà connue dont on a relevé - "par le détail la similitude des symptômes". Ces symptômes peuvent se résumer comme suit : le début est caractérisé par un larmolement marqué, la perte de l'appétit et la survenue rapide d'un état de faiblesse avec cachexie, bientôt suivi de la mort de l'animal.

Dans sa partie réglementaire, l'intendant De Creil-Bournezeau institue un pouvoir d'inspection et de surveillance aux maires et échevins de chaque village, pour détecter la présence d'animaux

La fin du texte confirmait la délégation d'autorité la plus étendue qui est faite aux maires et syndics du Département pour assurer la bonne application de ce règlement, ainsi qu'au cavaliers de la Maréchaussée disposant d'un pouvoir d'inspection, d'enquête et de répression, avec obligation d'en rendre compte à l'intendant chaque semaine, et spécialement de constater s'il était fait un bon usages des remèdes dont les formules sont reproduites dans la section des pages 4 à 6 de cette ordonnance. C'est dire l'importance qui leur était dévolue dans la maîtrise de ce fléau, en l'absence de toute mention ou référence qui ferait recours à l'avis d'un praticien, médecin ou chirurgien. En première intention, l'administration royale imposait la mise en oeuvre des traitements pharmaceutiques. Pour les principaux de ceux-ci, nous en détaillons les formules ci-après.

Potion

- composition : bol rouge fin, cristal de tartre, poivre d'Espagne, poivre long, fleur de soufre, huile de pierre, huile de genièvre blanc, huile de genièvre noir, poudre à canon. Ce mélange est pilé, puis délayé dans l'huile d'olive, de l'eau de vie et du vinaigre. Ce liquide est administré à raison d'une cuillerée le matin à jeun, chaque jour. De même préventivement, espacé d'une journée. On pourrait attribuer à cette potion des vertus astringentes, vermifuges et révulsives.

Poudres

- composition : graines de laurier, coquille d'œuf, camomille, millefeuille, gentiane, racine de pimprenelle, graines de genièvre, fenouil, anis, scordium, antimoine cru, salpêtre et soufre, le tout réduit en poudre, administré mélangé dans de l'eau et de la bière, tiédies, à raison d'une once par jour en une ou deux prises. C'est un diaphorétique puissant

- composition : scordium, chardon béni, petite centaurée, rue, sauge, racines d'angélique, de gentiane, d'enula campana, de tormentille, de scorsonère, de carline et chicorée sauvage, graines de genièvre et de laurier. Dosage : une demi once chaque matin ; c'est un fébrifuge et diaphorétique (Fig. 2).

D'où proviendraient ces formules pharmaceutiques ? Dans le cadre politique que nous avons précisé plus haut, il est permis d'avancer que ces remèdes ont été repris d'ouvrages savants, comme ceux de Ramazzini, d'Helvetius ou de Lancisi qui connurent une large diffusion de 1710 à 1740 (cf. bib. in Vallat). Ici, on notera que les bureaux de l'intendance de Metz pratiquaient



Fig. 2 : Remèdes éprouvés à Metz (1743), page 4.

une politique fondée sur des références scientifiques reconnues, sans être clairement assurées d'une constante efficacité, même si l'intendant le dit. Au surplus, leurs mises en œuvre impliquaient de pouvoir se fournir en drogues, et de financer leurs coûts d'achat et de préparation d'une part, ainsi que leur mises à disposition dans les campagnes d'autre part, à quoi s'ajoutait la nécessité d'éduquer les soignants, paysans ou villageois, lorsque ceux-ci ne lisaient pas, et s'exprimaient dans un dialecte qui n'était pas le français parisien.

Sur ce constat qui vient limiter la portée sanitaire des proclamations de l'intendant, il demeurerait possible pour lui de déléguer son autorité aux cavaliers de maréchaussée pour engager dans les campagnes des contrôles. Ces interventions policières ont pu être brutales à défaut d'être mesurées.

Le Mémoire du médecin Du Fot, publié à Soissons en 1773

En contre point à ce tableau primaire, nous présentons le mémoire du médecin Du Fot, imprimé à Soissons en 1773, portant comme intitulé *Mémoire pour préserver les bêtes à cornes de la maladie épizootique qui règne dans la Généralité de Soissons*. Médecin pensionnaire du roi, Augier Du Fot s'exprime en qualité d'expert pour donner les résultats de sa mission que lui a confiée Le Pelletier, intendant de la province, dans les vingt pages de son compte rendu (2). La partie la mieux documentée consiste en l'exposé des résultats d'autopsies cadavériques, établissant le constat d'un blocage organique de la digestion chez ces animaux, par formation d'un "gâteau" obstruant et bloquant tout passage alimentaire dans le bonnet (second estomac). On reconnaît ici la marque du médecin, lorsque son analyse anatomo-clinique vient établir un lien entre l'inappétence des bêtes malades comme étant la conséquence de cette obstruction mécanique, que suivra une mort rapide. Du Fot opère en association avec un autre médecin, deux chirurgiens, des maréchaux et des bouchers. Chacune de ces corporations revendique pour elle-même la supériorité de son savoir en matière de reconnaissances et d'investigations organiques, de leurs possibles altérations, des écarts mettant en doute la normalité.

Dans le domaine de la thérapeutique, Du Fot prend nettement position estimant qu'il ne dispose d'aucun remède éprouvé ni approprié. Sa position rejoint celle de son contemporain Vicq d'Azyr lequel a banni toute la polypharmacie, inefficace et d'aucune utilité (cf. bib. in Caput, épizootie du Béarn). Combattre les superstitions et les charlatans qui sillonnent les campagnes, exploitent l'ignorance et les craintes de la population paysanne apparaît comme prioritaire. - "Au prétendu guérisseur d'animaux succède un autre empoisonneur qui vend aussi facilement son Préservatif que le premier. Des femmes qui ont le trop funeste talent de déraisonner, distribuent aussi des remèdes immanquables ... On vend même des amulettes, parce que la contagion qui dépeuple nos étables est, comme l'assurent d'autres imposteurs, une maladie sacrée, un sort jeté sur les bestiaux. Jusqu'à quand les gens et habitants des campagnes seront-ils victimes de la cupidité de ces âmes de boue ?".

Sur l'origine de la maladie, sur son mode de transmission, Du Fot s'exerce à différentes suppositions comme celle "d'une âcreté alcaline de l'air unie au phlogistique" ; à des hypothèses sur la présence de rouille dans les herbages submergés, à l'abondance inhabituelle de sauterelles. Il ajoute : "C'est la science incréée qui connaît seule la vérité ... contentons nous de savoir que la médecine vétérinaire, ainsi que la médecine humaine est semblable à une pyramide dont le sommet n'est vu que du Créateur". Cette dimension inatteignable à l'esprit de son temps porte la marque d'une

humilité de bon aloi, qui s'incline pour laisser place aux - "hommes instruits" -, ceux qui ont acquis les connaissances nécessaires dans les Écoles dont l'établissement est un des plus grands bienfaits du Gouvernement. Il s'adresse aux artistes vétérinaires, sans les nommer.

Les Écoles vétérinaires déploient un réseau d'intervention par leurs élèves

La création des Écoles vétérinaires à Lyon (1761), puis à Alfort-Paris (1765) a donné la meilleure réponse aux défis sanitaires provoqués par l'extension et la persistance des épizooties en France durant cette période. L'enseignement scientifique et pratique formait des experts dans leur art, pour lutter contre les préjugés des populations campagnardes, dont nous avons pu mesurer les dangers dans les lignes ci-dessus. Le désespoir causé chez les paysans par un fléau qui leur enlevait subitement une de leur principale richesse, les exposait à la crédulité des plus vaines superstitions. La tâche était complexe.

Dès 1762, on a pu constater que les élèves de l'École royale vétérinaire de Lyon se déplaçaient dans les provinces voisines, pour remplir des ordres de mission commandités par l'administration centrale. Plusieurs documents imprimés que nous avons localisés dans les archives de l'Ain (3), viennent l'attester avec une précision toute bureaucratique. Ces jeunes vétérinaires opéraient en liaison et sous le contrôle des personnes du lieu, pour dresser un état sanitaire de leur cheptel. Ainsi est-il dit, du 20 juin au 28 juillet 1762, dans le bourg de Meyzieu (Rhône), on a dénombré la mortalité des animaux, à 100 %, avant l'arrivée des vétérinaires. Le mois suivant, jusqu'en septembre, on note que sur 51 bovins, il y en eut cinq morts de maladie après les traitements entrepris sur place par les élèves de Lyon ; ce qui réduirait le taux de mortalité à 10% du total dénombré. S'agissait-il de peste bovine ou de péripneumonie ? De façon avérée, la maladie était de type "épidémique" (sic). À la façon d'un acte officiel, ces comptes rendus imprimés portaient les noms des notables, maire et châtelain (Chenevar), curé (Bourliès), procureur fiscal (Villam) et greffier (Quinon), garants de leur certification véritable.

Dans le même lot, nous trouvons un document imprimé du même type, concernant la région d'Auvergne, pour les paroisses et bourgs de Sauvagnat et de Herment (Puy-de-Dôme), dans la période des mois de juillet à octobre de l'année 1762 (Fig. 3). La lecture du contenu doit retenir l'attention pour nuancer le bilan médical obtenu par les élèves vétérinaires. Dans la paroisse de Sauvagnat, 250 bêtes à cornes sont mortes de juillet à septembre, alors que de septembre à octobre, les élèves ont dénombré 28 malades, toutes traitées et guéries en fin de période. Le bailli d'Herment ajoutait que les dits élèves lui ont laissé la méthode préservative et curative ; qu'ils ont enseigné aux habitants la manière de saigner à la jugulaire, et fait connaître les traitements (boissons acidulées). Il est à noter que ce sont les élèves présents à Meyzieu qui sont intervenus en Auvergne, les dénommés Bredin, entretenu à l'École par la ville d'Auxonne, et Moret, entretenu par la ville de Châlon-sur-Saône. Ce descriptif nous révèle toute la nouveauté dans l'organisation des soins et de la surveillance du bétail pour combattre la maladie par des moyens réfléchis sinon éprouvés, et la mise en œuvre d'un réseau opérationnel des professionnels, artistes vétérinaires des Écoles.

La morve et le farcin : une menace latente pour les Armées de 1793

Dans le cours de l'année 1793, Lazare Carnot (1753-1823) reçut du Comité de Salut public la charge et la responsabilité d'organiser les affaires relatives aux besoins de la guerre engagée contre la coalition des émigrés de Coblençe. Ses capacités remarquables lui permirent de rassembler autour de ses bureaux toutes les forces et les meilleures intel-

ligences de la nation, comme Monge, Fourcroy, Berthollet et le vétérinaire Philibert Chabert (1737-1814). L'armement et l'ensemble des matériels devaient être optimisés, de la même façon que les recrutements des hommes comme celui des chevaux et mulets nécessaires aux transports et aux combats. La bonne santé et la vigueur des ces animaux demeuraient un enjeu stratégique de premier ordre.

Pour faire face à l'émergence des maladies contagieuses parmi les équidés, l'autorité du Comité de Salut public organisait un barrage sanitaire par la mise en place d'une réglementation stricte de préservation des individus sains, ainsi qu'une mise en œuvre thérapeutique optimisée et standardisée sur l'ensemble du territoire. À chaque instant, le risque de contamination par l'agent bactérien de la morve pouvait constituer un péril par l'extension immédiate de sa contagion. L'introduction subreptice d'un seul individu malade dans les rangs de l'ennemi exposait au danger d'une arme de destruction, partie prenante de la guerre biologique. Les nombreux mouvements existant au sein des armées, à l'intérieur et auprès des frontières, venaient accroître notablement les risques de survenue de la maladie.

Le déploiement de ce vaste plan de défense a été conçu par les vétérinaires-inspecteurs responsables de La RÉGIE NATIONALE DES CHARROIS DES ARMÉES ET SERVICES RÉUNIS ; parmi eux apparaissent les noms de Doublet, Pagnier et César. Deux textes importants furent rédigés à l'instigation du Comité portant le titre d' "Instruction", vocable parfaitement associé à leur objet qui devait former, éduquer et instruire les différents rangs des personnels concernés par l'approche des chevaux, sur l'espace du territoire national :

1. - *Instruction sur les soins à donner aux chevaux pour les conserver en bonne santé sur les routes et dans les camps*, volume de soixante pages, portant la date du 4 fructidor

MALADIE ÉPIDÉMIQUE,
Commencée le 1. Juillet 1761. dans la Paroisse de Sauvagnat en Auvergne & autres Paroisses voisines, & terminée le 4. Octobre.

Malades traités par les Elèves de l'École Royale Vétérinaire depuis le 21. Septembre jusqu'au 4. Octobre.

PAROISSES.	NOMS des Propriétaires.	Nombre des Bêtes à Cornes.	MORTS.	GUERIS.
Sauvagnat	Jean Montet	2	.	2
	Guichal Soochal	1	.	1
	Marin Soochal	2	.	2
	Michel Gellcon	2	.	2
	Antoine Chevalier	1	.	1
	Joseph Soochal	2	.	2
	Jean Soochal	1	.	1
	Étienne Soochal	2	.	2
	M. Chaffring	2	.	2
	Jean Amadon	2	.	2
Herment	M. Perceiner, Prêtre	2	.	2
	Léonard Blanc	2	.	2
	Gabriel Barier	1	.	1
Saint Germain	Gabriel Maige	1	.	1
	Jean Solignat	1	.	1
Bourg de Loylique.	Antoine Chaperon	1	.	1
Total des Malades 28.		Total des Guéris 28.		

La Méthode préervative a été pratiquée par ledits Elèves sur 225. Bêtes à corne; elles ont été saignées par eux à la jugulaire, & ils leur ont administré des boissons acidules.

Nota. On observera que depuis le mois de Juillet jusqu'au quatre Octobre, 250. Bêtes à corne sont mortes dans la seule Paroisse de Sauvagnat. Il faut encore remarquer que de toutes celles que différents Particuliers ont traités, il n'y en a pas eu une seule parfaitement guérie. Lesdits Elèves ont laissé entre les mains de M. le Bailli d'Herment la méthode préervative & curative; ils ont enseigné à plusieurs Habitants la manière de saigner, & leur ont expliqué la voie du traitement.

Nous soussigné Bailli d'Herment, certifiens ce que dessus véritable, ce 1. Octobre 1761. Signé CHANAIRE. SIXTE, Curé de Sauvagnat.

Les Elèves qui ont été envoyés en Auvergne & qui ont opérés par ordre de M. l'Intendant de cette Généralité dans les Paroisses ci-dessus, sont les SIEURS: BRIDON, Elève envoyé & entretenu à l'École par la Ville d'Auxonne, EN CHEF, MORET, Elève envoyé & entretenu par la Ville de Châlons-sur-Saône. BLOUSARD, Elève envoyé & entretenu par la Province de Besle. PRESLIER, Elève envoyé & entretenu par M. l'Intendant de Moulins.

Les deux premiers avoient déjà servis dans la Paroisse de Meyzieu en Dauphiné.

Fig. 3 : Tableau des traitements obtenus localement par les Vétérinaires de Lyon à Sauvagnat et Herment (Puy-de-Dôme), en 1762 sur les bêtes à cornes. (doc. A.D. Ain)

an 2, et les signatures de Carnot, Tallien, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne ; édité à Paris par l'imprimerie vétérinaire, rue du Mont-Marat, cour de la Jussienne n° 38, par ordre du Comité de Salut public.

2. - *Instruction sur les moyens propres à prévenir l'invasion de la morve*, soixante-dix pages, des mêmes signataires et imprimeur (4).

Une recherche aux Archives nationales de France (série AF-II* 220 / archives politiques du Comité de Salut public), nous a révélé les éléments complémentaires directement liés à ce vaste plan stratégique pour la fin de l'année 1793 et le courant de 1794, à savoir :

3. - un formulaire ou *Nomenclature des Drogues les plus nécessaires au traitement des maladies des chevaux dans les armées et les dépôts de la République*, imprimé en deux feuillets, comprenant 68 articles dénommant chaque drogue avec en regard une colonne "d'observations sur leur emploi" où l'on indique sommairement l'usage médical de chaque produit. À la suite est énumérée une liste de "drogues inutiles ou qui peuvent être suppléées" dont le but est d'opérer une sélection réduite et simplifiée de cette pharmacopée. Un manuscrit préparatoire signé Gevaudan proviendrait des bureaux.

4. - un second formulaire présenté sous la forme d'un tableau unique, 36 x 28 cm, surmonté de la devise républicaine - "Égalité-Liberté-Fraternité" -, et intitulé *Nomenclature des drogues nécessaires au traitement des maladies internes et externes des chevaux malades qui sont aux armées et dans les différents dépôts de la République*. Son origine est authentifiée par l'inscription : "Régie nationale des charrois des armées et services réunis", daté du 30 nivose an 2 (19 janvier 1794). La liste alphabétique des 26 drogues et médicaments officinaux se compose comme suit : alcali volatil fluor, aloès en poudre, camphre, eau-de-vie camphrée, essence de térébenthine, éther, extrait de saturne, fleur de soufre, gentiane en poudre, guimauve en poudre, huile empyreumatique, mauve, guimauve, pariétaire, miel commun. - des onguents : populeum, basilicum, Egyptiac et mercuriel ; onguent pour la gale et onguent vésicatoire ; - sel d'Epsom, sel marin, sel de nitre, sublimé corrosif, térébenthine, vinaigre et vitriol bleu. Pour chacun, l'activité thérapeutique apparaît dans la seconde colonne ; la troisième indiquant leur mise en œuvre, doses, posologie et mode d'emploi, en interne ou en externe (Fig. 4).

Dans les traitements externes des tumeurs farcineuses et des ulcères, les préparations officinales à visée suppurative et scarotique s'imposent avec les onguents vésicatoires, basilicum et Egyptiac, ainsi que l'huile de laurier, le vitriol bleu et l'antimoine. Dans les techniques d'exérèse chirurgicale, l'églantage au niveau de la ganache est suivi de l'application de vitriol et d'onguent Egyptiac avant de refermer la plaie par ligature ou bandage. Le lavage des naseaux est obtenu par seringue à l'aide d'une solution diluée de vinaigre. Les soins à donner aux contusions et faiblesses du pied justifient l'usage de l'eau-de-vie camphrée, de l'essence de térébenthine et dans les suites celui de l'extrait de saturne et de l'aloès. Contre les fatigues, les chefs devront mettre leurs convois à l'arrêt pour le repos nécessaire, et donner des soins si besoin à l'aide des drogues qu'ils détiennent dans leurs voitures, comme le vinaigre et le sel de nitre.

En présence de gale, on a recours à l'application d'antimoine, de térébenthine, des onguents mercuriels additionnés de soufre. Comme vermifuge, c'est l'huile empyreumatique qui domine cette pharmacopée signalant sur ce point le choix direct de Chabert pour une formule complexe, distillat de corne de cerf, seul ou composé, dont le degré d'efficacité questionne encore. C'est un cas intéressant qui ne doit pas occulter la pertinence thérapeutique de cet ensemble, et en particulier celle de l'onguent populeum aux effets

RÉGIE NATIONALE
DES
CHARROIS DES ARMÉES
ET SERVICES RÉUNIS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ. FRATERNITÉ.
NOMENCLATURE

Des drogues nécessaires au traitement des maladies internes & externes des chevaux malades qui sont aux Armées & dans les différens dépôts de la République.

SAVOIR :

NOMS DES DROGUES.	QUALITÉS INTRINSÈQUES.	EMPLOI QU'ON DOIT EN FAIRE DANS LES MALADIES INTERNES ET EXTERNES.
ALCAÏ VOLAÏTI-FLUIOR	Sudorifique	On le donne à la dose d'un cuillerée, dans une infusion aromatisée, ou un pain d'ore, comme préservatif pour la morve, &c.
ALOËS EN POUDRE	Purgatif	Une once en broilage ou en bol suffit pour purger les chevaux dans les coliques, & d'autres états fébriles.
CAMPHE	Anti-puante, &c.	On en met dans une gousse, avec un once de su de safran, dans du miel, pour une indigestion & comme anti-puante.
EAU-DE-VIE CAMPHRÉE	Anti-puante, résoluif	On en frotte les parties connues par cette odeur au coup du pied, &c.
ESSENCE-THÉRÉBENTHINE	Anti-puante, résoluif	On en frotte les parties connues par cette odeur au coup du pied, &c.
ETHER	Stomatique, &c.	On en frotte les parties connues par cette odeur au coup du pied, &c.
EXTRAIT DE SAURNE	Désiccant, caustique	On en frotte les parties connues par cette odeur au coup du pied, &c.
FLEURS DE SOUFRE	Recheque incisif	Tout ce qui est dans une infusion aromatisée, qu'on donne dans les indigestions.
GENTIANE EN POUDRE	Stomatique, vermifuge	Tout ce qui est dans une infusion aromatisée, qu'on donne dans les indigestions.
GUIMAUVE EN POUDRE	Adoucissant, incassant, &c.	On le donne à la dose d'une once, dans du miel ou du son mouillé, aux chevaux qui ont une toue grave.
HUILE EMPURMATIQUE	Vermifuge	On le donne à la dose d'une once, dans du miel ou du son mouillé, aux chevaux qui ont une toue grave.
MAUVE, GUIMAUVE ET PARIETAIRE	Emollient	On le donne à la dose d'une once & demie à deux onces, dans une bouillie d'infusion aromatisée; sous la vers.
MIEL COMMUN	Exant, &c.	Tout les Maladeux en commencent l'emploi.
ONGUENT POPULEUM	Emollient, tempérament, &c.	On en oint les parties souffrantes, refroidies, &c.
— BASILICUM	Spasmodique, digestif	On en frotte les parties qui ont sujettes à se voir enrouler à l'impression.
— BRYTIAC	Désiccant	On en frotte légèrement les parties glabres et les tumeurs qu'on veut résorber ou fendre.
— MERCUREL	Fongicide	On en oint les parties qui ont sujettes à se voir enrouler à l'impression.
— POUR LA GALLE	Vésicatoire	On en oint les parties qui ont sujettes à se voir enrouler à l'impression.
— VESICATOIRE	Vésicatoire	On en oint les parties qui ont sujettes à se voir enrouler à l'impression.
SEL DE FOSPHORE	Exant, &c.	On en met une cuillerée avec du miel dans un verre d'eau, à la dose de deux onces.
SEL MARIN	Maistère, &c.	On le donne à la dose d'une once, dans du son mouillé, aux chevaux digestifs.
SEL DE NITRE	Durcifiant	On le donne à la dose d'une once dans la salive.
SUBLIME CORROSIF	Caustique, résoluif	On en suspend légèrement les chairs qui tombent; lavé dans de l'eau, c'est un bon désinfectif, &c.
THÉRÉBENTHINE	Vulnéraire, &c.	On en dilue avec une once dans un verre d'eau, qu'on met dans un vase-terre d'infusion, qu'on donne à la suite des vomis.
VINAIGRE	Antiputride, vésicatoire	On en dilue avec une once dans un verre d'eau, qu'on met dans un vase-terre d'infusion, qu'on donne à la suite des vomis.
VITRIOL-BLEU	Caustique	Même versus que le sulfure de fer, à un degré inférieur.

Nous certifions que la Nomenclature des drogues ci-dessus est le résultat du travail fait par nous Vétérinaires-Inspecteurs, d'après la demande qui nous en a été faite par les Citoyens Régisseurs, & que cette Collection de médicaments peut suffire au traitement des maladies internes & externes de tous les chevaux qui sont aux armées & dans les différens dépôts de la République.

Approuvé par nous Aristes Vétérinaires, Paris, le treize Nivose, l'an deuxième de la République, une & indivisible. Signé DOUBLET, PAGNIER & CESAR.

En droite, le 30 Nivose, l'an 2e de l'ère Républicaine.

LES RÉGISSEURS GÉNÉRAUX DES CHARROIS.

Signé REMY, LIEVAIN, THABAUD, MATHON.

Fig. 4 : Comité de Salut public à Paris - Nivose an 2 - janvier 1794.

Régie nationale des charrois des armées et services réunis. Liste des drogues nécessaires aux traitements des chevaux. (doc. ANF - AF II)

curatifs antalgiques et veinotoniques, utilisé jusqu'au XX^{ème} siècle pour traiter la crise hémorroïdaire.

Résultat des travaux des vétérinaires-inspecteurs Doublet, Pagnier et César, ce formulaire hippiatrice a constitué une innovation notable du domaine de la pharmacie en France, car il vient sélectionner et certifier l'usage de ces médicaments au plan national, leur conférant une standardisation normative officielle dans leur définition physico-chimique, dans leur pharmacologie et dans leurs effets attendus. Dans la recherche organisée de l'efficacité et dans le déploiement qui s'imposait pour tous les départements de la nation française, il illustre bien dans cette période de crise comment le centralisme des Jacobins réussit à limiter les risques sanitaires par des mesures autoritaires associant le savoir des scientifiques et celui des praticiens de terrain, rassemblés dans l'urgence. Dans les dépôts, les soignants devront tenir un registre des médicaments utilisés et noter la durée des traitements. Cette comptabilité stricte s'inscrit dans l'intention de l'administration de contrôler les dépenses, de vérifier le bon usage des médicaments, dans une vision rapprochée de l'administration vers les soignants.

Avec les deux "Instructions" précitées et de façon très nette, le gouvernement orientait son action vers l'éducation des responsables des convois ainsi que des subalternes dans les camps, relais et écuries pour exercer une surveillance constante, une vigilance mettant à leur disposition les ressources pharmaceutiques données ci-dessus, dans la recherche d'une efficacité fondée sur la simplification des gestes pour les intervenants. Dès la fin de 1793, on prévoyait d'isoler temporairement les convois militaires qui avaient quitté le théâtre des opérations. Ils ne devaient pas se mêler à ceux des réserves arrière, mais devaient bivouaquer un temps à proximité des bourgs et des villages. L'isolement des animaux suspectés de porter la contagion demeurait le moyen de prévention le plus sûr contre la morve, le farcin et la gale. De plus, en raison des réquisitions légales, les relais de poste et les écuries de particuliers étaient susceptibles d'inspection, de même que les auberges, tous soumis à des interventions pour désinfecter ces locaux de passage. Cette emprise administrative contraignante était la contre partie de son efficacité économique, favorable à la pérennité des institutions de la nation. Elle se relâcha sensiblement à l'époque du Consulat.

Conclusion

Dans cette période du XVIII^{ème} siècle, l'étude documentaire que nous rapportons ici offre plusieurs perspectives à la réflexion de l'historien des sciences, comme à celle des politiques de gouvernement. L'approche et la maîtrise des risques sanitaires participent depuis le XX^{ème} siècle des actes de routine des pays développés, avec la survenue d'aléas imprévus : ceci est dans l'ordre du réel. En ce qui concerne les animaux de rente, la réponse française faite au péril de la peste bovine en créant les Écoles royales vétérinaires fut une réussite complète, sans pour cela éradiquer le fléau, mais préparant le pays aux avancées modernes de la science, établissant une liaison sociale nouvelle favorable au développement des ruraux. La survenue de cette calamité exacerbait dangereusement les vieilles superstitions du peuple dans un territoire divisé. L'unification voulue et imposée par la Convention concourait à la réussite d'un plan centralisé de prévention de la morve, appuyé par des directives nationales, raisonnées dans leurs contraintes matérielles, optimisées dans l'éducation des personnels et la protection des équidés, pour en limiter les risques de pertes. Cette réunion des compétences a porté des résultats favorables qui ont pu contribuer à la réussite des opérations de combats et structurer le fonc-

tionnement de l'appareil militaire si hautement sollicité dans les décennies suivantes. La médecine vétérinaire détenait une part notable de nos enjeux économiques et stratégiques.

REMERCIEMENTS

À l'issue de cet exposé donné à l'École d'Alfort, l'auteur témoigne de sa respectueuse gratitude en mémoire du Docteur Jean Blancou (1936-2010), ancien Directeur de l'Office international des épizooties, président d'honneur de la SFHMSV, président de l'Académie vétérinaire de France (2006) avec lequel il fut en relation d'échanges scientifiques au cours de ses recherches.

NOTES

- (1) Jean-François de Creil de Bournezeau, né en 1684, mort à Paris en 1762, résida à Metz de 1720 à 1754 où il commanda la construction des bâtiments du théâtre. Le document étudié est conservé aux archives départementales de la Moselle (Metz, 57000), d'abord placé à l'intérieur d'un registre de la paroisse de Richemont, tel que nous le découvrîmes en 1986, à présent côté HH.
- (2) Annet-Amable Augier Du Fot (1733-1775), né à Aubusson (Creuse) d'un père apothicaire, allié à des chirurgiens du lieu, possesseur d'un domaine foncier sis au hameau du Fot sur Saint-Maixant, fief seigneurial possédé par la famille de La Roche-Aymon, parenté de l'archevêque de Reims, grand aumônier de France, le cardinal Charles-Antoine de La Roche Aymon (1697-1777). Le mémoire de Du Fot est coté à la BnF : 8 TG29-19.
- (3) Archives départementales de l'Ain (01000 Bourg-en-Bresse), série C ; Année 1762 : 1. - Maladie épidémique commencée dans la paroisse de Meysieu en Dauphiné de juin à septembre ; 2. - État des animaux malades morts avant l'arrivée des élèves de l'École royale vétérinaire à Meysieu ; 3. - État des animaux morts depuis l'arrivée des Élèves de l'École royale vétérinaire à Meysieu, mais qui n'ont pas été traités par les élèves ; 4. - Maladie épidémique, commencée en juillet 1762 dans la paroisse de Sauvagnat en Auvergne et paroisses voisines.
- (4) Ces textes existent en un volume conservé à la Bibliothèque municipale d'Alençon (Orne), fonds La Sicotière 973/3. Bidault précise que ces deux "Instructions" furent tirées à plus de 20.000 exemplaires pour être distribués sur l'ensemble du territoire. La BnF recense sous les mêmes titres, deux instructions, de moindre envergure, publiées par Huzard à Nancy.

BIBLIOGRAPHIE

- AGARD J.L. - Contribution à l'histoire des médicaments vétérinaires, *Thèse Éc. Nat. Vet., Lyon, 1968 n° 29*.
- BIDAULT C. - La Lutte contre les épizooties, avant et pendant la Révolution, *Rev. gén. Méd. Vét., 1905, n° 69, T. VI, 553-560*.
- BLANCOU J. - *Histoire de la surveillance et du contrôle des maladies animales transmissibles*, OIE, Paris, 2000.
- BOURGELAT C. - *Éléments de l'art vétérinaire - Matière médicale raisonnée*, 1765.
- CAPUT J.M. - La grande épizootie de 1774-1775 en Béarn, *Bull. Soc. Sc. Lettres et Arts de Pau, 4ème série, I., 1967, 75-98*.
- CHABERT Ph. - *Traité des maladies vermineuses dans les animaux*, imp. Royale, Paris, 1782.
- MÉLIN A. - Contribution à l'étude des médicaments de l'art vétérinaire ancien, *Thèse Ec. Nat. Vet., Lyon, 1939*.
- THÈVES G. - La Morve au Luxembourg et ailleurs du XVIIIème siècle à la fin du XIXème siècle, *Ann. Méd. Vét., 1993, 137, 469-481*.
- TRÉPARDOUX F. - Une ordonnance de l'intendant de Metz sur l'épizootie bovine, *Rev. hist. pharm. XXXVII, n° 286, 3ème trim. 1990, 316-325*.
- TRÉPARDOUX F. - Premiers formulaires hippiatriques de la République en France, *Acta 34ème Cong. int. hist. pharmaciae, 1999, Florence, 148-150*.

LES AVANCÉES DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, 1743-1793

TRÉPARDOUX F. - Formulaires hippiatriques de la Première République en France, *Rev. hist. pharm.* XLVIII, n° 327, 2000, 351-364.

TRÉPARDOUX F. - Synthèse historique sur les épizooties, prophylaxie et thérapeutique, présentation de l'ouvrage du Dr J. Blancou, *Rev. hist. pharm.* 2001, 95-97.

VALLAT F. - *Les boeufs malades de la peste*, PUR, Rennes, 2009.

WILKINSON I. - *Animals and disease*, Cambridge Univ. Press, Cambridge, 1984.

RÉSUMÉ

Avec l'épizootie européenne de peste bovine (1715-1775) s'organisent des politiques sanitaires à visées préventives, lesquelles sont d'ordre administratif et policier (Metz 1743), puis supervisées par les vétérinaires des écoles de Lyon et d'Alfort (1761). C'est un succès qui place la France au premier rang de cette discipline pour la mise en valeur de ses richesses rurales. Les municipalités et paroisses agissent en association directe avec les vétérinaires. En 1793, la mise en œuvre au niveau national d'un plan de lutte contre la morve et le farcin, parvient à limiter les pertes en chevaux nécessaires aux armées. Cette politique unifiée autour des vétérinaires conduit à de bons résultats par l'éducation et par des innovations scientifiques à l'exemple des formulaires de pharmacie validés sur l'ensemble du territoire.

SUMMARY

Fighting the second outbreak of the cattle plague in 1743, we present the act edicted by the royal governor in Metz, mainly consisting in police inspections separating the contaminated animals. In 1761, the creation of the royal schools for veterinarians at Lyon and Paris-Alfort gave prominent results when these practitioners aggregated rapidly with local authorities, in cities and villages to care the cattle. Last subject in 1793, when confronted to the war, the revolutionary government carried out a specific sanitary and strategic plan for containing the threat by the glanders contamination, highly risky for the horses and mules in the army forces and military camps. The pharmaceutical aspects are developped. It is concluded that governments attitudes may determine innovative and strategic progresses in favour of the sanitary protection.

